

Les rencontres sénatoriales de l'apprentissage

21 mai 2008 au Sénat

« Tous les chemins mènent à l'apprentissage »

9^e RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

d'Apprentis

Mercredi 21 Mai 2008 SÉNAT

Rencontres
Sénatoriales
de
L'Apprentissage

Évènement organisé par

SÉNAT

Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

Sous le haut patronage de
Christian Poncelet, président du Sénat.

COMMUNIQUE DE PRESSE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente



Rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2008 : « Parcours d'apprentis »

Le Sénat et l'Assemblée permanente des chambres de métiers organisent le mercredi **21 mai 2008** au Palais du Luxembourg, les neuvièmes rencontres sénatoriales de l'apprentissage, en présence de plus de 300 apprentis, de maîtres d'apprentissages, d'élus professionnels, locaux et régionaux et d'experts.

Sous le haut patronage de Christian Poncelet, président du Sénat, les rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2008 seront organisées en deux temps forts :

- lors d'une séance exceptionnelle de « questions orales » dans l'hémicycle du Sénat, les jeunes apprentis, venus de toute la France, seront invités à poser des questions à **Laurent Wauquiez**, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi et à **Hervé Novelli**, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services
- l'après-midi sera consacré à une table ronde sur le thème « **Tous les chemins mènent à l'apprentissage** ». Les apprentis pourront dialoguer avec les sénateurs et les représentants des chambres de métiers et de l'artisanat présents.

Présidence du Sénat
Laure Frugier
Conseiller communication
01 42 34 36 61

APCM
Elisabeth de Dieuleveult
Responsable des relations avec la presse
01 44 43 10 96 ou 06 61 25 98 00

Rencontres Sénatoriales de L'Apprentissage

- 10 h 45 **Accueil des invités au Sénat**
Une pièce d'identité sera exigée à l'entrée du Sénat.
- 11 h 20 **Conférence sur l'histoire et le fonctionnement du Sénat**
- 11 h 45 **Ouverture de la séance publique**
Par Christian Poncelet, président du Sénat
- 11 h 50 **Questions orales**
À Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi et à Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services
- 13 h 00 **Cocktail déjeunatoire**
Salons de Boffrand de la présidence du Sénat
- 14 h 45 **Allocution de bienvenue**
par Alain Griset, président de l'APCM - Salle Clemenceau
- 14 h 50 **Table ronde «tous les chemins mènent à l'apprentissage »,**
Animée par la chaîne Public Sénat
Première partie : présentation des parcours
Seconde partie : réponses aux questions soulevées au travers des présentations, par les invités de la table ronde
Composition de la table ronde :
Catherine Procaccia, sénateur du Val de Marne ;
Mathilde Cohen, apprentie en CAP coiffure après une licence ;
Clément Hautin, apprenti en CAP cordonnerie, après un DUT ;
Anaïs Lassus, apprentie en CAP plomberie, après un bac S ;
Marie-Christine Mancini, chef d'entreprise de restauration.
- 16h 05 **Allocution de clôture**
Par Jacques Valade, président de la commission des affaires culturelles, sénateur de la Gironde
- 16H15 **Fin des travaux**

L'apprentissage dans l'artisanat

Le secteur de l'artisanat qui dépasse les 950 000 entreprises, poursuit sa progression régulière et on évalue à plus de 200 000 le nombre d'emplois aujourd'hui disponibles. Les entreprises artisanales maintiennent un bon niveau de développement ; l'une des problématiques essentielles pour un chef d'entreprise artisanale est de trouver aujourd'hui des employés qualifiés et demain celui qui reprendra l'entreprise.

L'apprentissage, fondé sur la transmission directe du savoir, est une réponse parfaitement adaptée à ces différents constats. Le départ prévu à la retraite de plus de 300 000 chefs d'entreprises en 10 années pose un problème crucial de reprise des entreprises. Or nous savons que les repreneurs des entreprises artisanales sont pour les deux tiers d'anciens salariés, qui sont, dans la très grande majorité des cas, passés par l'apprentissage (source SINE au 1^{er} semestre 2002).

L'artisanat accueille aujourd'hui la moitié des apprentis, soit 170 000 jeunes par an. Il s'est associé à l'ambition du précédent gouvernement de voir le nombre d'apprentis augmenter de 40% à l'horizon 2009.

L'apprentissage est une formation qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans (sauf dérogations) de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, du CAP au diplôme d'ingénieur.

Les **centres de formation d'apprentis** (CFA) complètent la formation et la pratique professionnelle acquise en entreprise par une formation générale à laquelle est associée une formation technologique et pratique en tant que de besoin.

Il existe des passerelles entre les niveaux et les diplômes. Elles ouvrent la possibilité d'évoluer et de construire au fil du temps sa propre trajectoire professionnelle. Il est possible d'entrer en apprentissage à tout moment, après le collège, au lycée ou bien après l'obtention du baccalauréat.

Depuis la promulgation de la loi de cohésion sociale en 2003, l'apprentissage a fait du chemin, tant dans l'opinion des Français que du côté des chefs d'entreprises. Plus récemment, les débats sur l'insertion professionnelle des jeunes ont contribué à valoriser son efficacité.

L'orientation scolaire est sévèrement mise en cause ; faisant souvent l'impasse sur les métiers, elle retarde la rencontre du jeune en rupture scolaire avec le CFA, ce qui lui fait courir le risque de s'enliser dans l'échec et de s'installer à l'écart de la société. C'est une fois le cursus de l'apprentissage rejoint que cette réconciliation personnelle et sociale peut commencer ; le maître d'apprentissage et toute l'équipe du CFA y contribuent.

Représentation associée à l'apprentissage

De façon unanime, le discours met en avant la satisfaction des apprentis à l'égard de ce système et de leur statut. Ce système cohérent lui donne les moyens d'une revalorisation de soi et les bases d'une intégration réussie dans la société.

L'apprentissage est globalement ressenti comme un canal vertueux : enseignement authentique et concret + efficacité du système + salaire (signe fort de l'autonomie) + entrée dans la vie active

La perception de la relation avec le maître d'apprentissage

C'est pour l'apprenti une rencontre déterminante avec un adulte, porteur de valeurs fondamentales : un professionnel doté d'expérience et d'un savoir-faire, un initiateur capable de transmettre efficacement son savoir, et parfois même un substitut parental.

Les particularités de la vie quotidienne

Des conditions de vie contraignantes et parfois difficiles ne sont quasiment jamais remises en cause, et semblent acceptées en raison des contreparties valorisantes, notamment grâce à la reconnaissance financière des efforts fournis (salaire), la perspective d'une réelle insertion sociale et professionnelle, et par le sentiment d'une 'liberté' conquise et d'une activité qui correspond à un projet personnel.

De l'apprenti à «l'étudiant des métiers»

Des mesures issues de la loi de Cohésion sociale ont rendu, en quelques mois, l'apprentissage plus attractif pour les jeunes:

- Création d'une carte nationale d'apprenti, étudiant des métiers, permettant d'accéder à des réductions tarifaires.
- Maintien du niveau de rémunération des apprentis qui enchaînent plusieurs contrats. Précédemment elle pouvait baisser en fonction des contrats, elle est dorénavant liée à la progression des jeunes dans les cycles de formation.
- Exonération de l'impôt sur le revenu des salaires versés aux apprentis, même lorsqu'ils sont déclarés au foyer fiscal de leurs parents.
- Formation complémentaire des apprentis : ils peuvent, s'ils le souhaitent (projet de création ou reprise d'entreprise, par exemple), suivre des modules complémentaires en dehors du temps de travail.

Une politique d'incitation pour les maîtres d'apprentissage

Longtemps attendu par les artisans, la situation de l'employeur, maître d'apprentissage a été sensiblement améliorée.

- Institution d'un crédit d'impôt au bénéfice des entreprises qui emploient des apprentis, égal au produit de 1 600 € par le nombre moyen annuel d'apprentis. Ce montant est porté à 2 200 € lorsque notamment l'apprenti est un jeune en difficultés ou est reconnu travailleur handicapé.
- Simplification de la gestion administrative des contrats d'apprentissage qui sont directement gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Prévention des ruptures anticipées de contrats : entretien obligatoire entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le formateur dans les deux mois qui suivent la conclusion du contrat ; un médiateur de l'apprentissage est désigné par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Autorisation de faire travailler les apprentis mineurs le dimanche dans les métiers où cela s'avère indispensable et les jours fériés.

Un recrutement diversifié

Pour répondre au défi de l'emploi pour les jeunes, de nouvelles dispositions rendent le cursus de l'apprentissage compatible avec des situations de plus en plus diversifiées, ce qui attire des profils nouveaux. L'effort de souplesse a porté sur le lien entre la formation théorique et l'expérience en entreprise.

- Possibilité de conclure des contrats d'une durée comprise entre six mois et un an, dans le cadre de parcours de formation personnalisés, notamment pour les titulaires de diplômes d'un niveau supérieur ou lorsqu'une partie de la formation a été acquise par validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Possibilité de contrats de quatre ans pour les apprentis travailleurs handicapés.

- Obligation pour les enseignants de CFA chargés des enseignements professionnels de suivre des stages en entreprise.

Une formation universitaire à l'entreprise artisanale

Les études du marché du travail font état de la difficulté particulière des étudiants qui ont atteint le niveau BAC + 2 à trouver un emploi. Ce constat rend stratégique le développement du lien entre l'artisanat et l'université.

Il s'agit pour l'artisanat, d'assurer la concrétisation de leurs études dans un métier qui leur permettra de valoriser leur bagage. Les étudiants ciblés sont principalement les titulaires d'une formation en gestion, comptabilité, technique commerciale.

Des conventions sont actuellement signées avec les IUT pour préparer de nouveaux diplômés formant à la création, la gestion ou la reprise d'une entreprise. Ces modules comportent une information précise sur la diversité de l'artisanat en trois phases:

- immersion en entreprise ;
- information au moyen d'un cycle de conférences sur les activités des entreprises artisanales ;
- une formation à la gestion d'entreprise.

Le cas échéant, l'étudiant sera accompagné pour construire son projet d'entreprise et bénéficiera d'une mise en relation personnalisée et privilégiée avec les chefs d'entreprise et les cédants.

Où se renseigner ?

Le Centre d'aide à la Décision (CAD) est un point d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au recrutement pour les jeunes.

Ce service est aussi ouvert aux adultes et aux chefs d'entreprise. Au sein des chambres de métiers et de l'artisanat, ce service aide les jeunes à s'orienter, Il les informe sur les contrats, les métiers, les diplômes. Il travaille en partenariat avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux de l'orientation et de la formation professionnelle, de l'insertion professionnelle et sociale.

La chambre des métiers et de l'artisanat met également à votre disposition dans ses centres d'aide à la décision une méthode spécifique pour accompagner un jeune dans son choix professionnel : la méthode Oriente Métiers. Cette méthode, unique et créée par les chambres des métiers pour les jeunes qui se posent la question de leur choix professionnel est un outil qui est à votre disposition au CAD de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Quelques chiffres

360 000 apprentis en France par an
170 000 formés par des entreprises artisanales
100 000 apprentis dans les CFA consulaires
80 000 dans les CFA des Chambres de métiers
Près de 600 formations donnant accès à quelques 512 activités artisanales
90% trouvent un emploi dans leur métier à l'issue de leur apprentissage
Un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage
En 9 ans, l'apprentissage dans l'artisanat a ainsi progressé de 23%

Les organisateurs

Le Sénat



Le Sénat est l'une des deux assemblées qui composent le Parlement.

Composé de 331 sénateurs élus pour 6 ans, il a pour mission :

- de participer à l'élaboration de la loi,
- de contrôler l'action du gouvernement,
- de représenter les Collectivités locales.

Au niveau économique, le Sénat, à l'initiative de son Président Christian Poncelet, a multiplié les initiatives pour promouvoir «l'esprit d'entreprise» :

Cette volonté de jeter des passerelles entre le monde politique et celui des entreprises s'est traduite par de nombreuses actions. Le Sénat co-organise les rencontres sénatoriales de l'apprentissage pour la sixième année consécutive.

Sénat - Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 6

Tél. : 01 42 34 21 25 – Fax : 01 42 34 37 21

>> www.entreprises.senat.fr

L'Assemblée permanente des chambres de métiers



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen.

A cet effet, l'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficie d'évolutions favorables à leur développement.

Parallèlement, l'APCM est au service des 107 chambres locales et des 22 chambres régionales ; ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs.

L'APCM et les Chambres de métiers et de l'artisanat ont élaboré un programme en cinq axes « Les artisans au cœur de la société », qui précise les objectifs à horizon 2010 dans le domaine de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de l'environnement.

APCM – 12, avenue Marceau 75008 Paris

Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48

>> www.artisanat.fr

Les partenaires



Informations pratiques

Sénat - Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard – 75006 Paris

Accès

Parking : place Saint-Sulpice ou Marché Saint-Germain

Bus : 89, 58, 84 arrêt Sénat

Métro : Odéon (ligne 4 ou 10) ou Mabillon (ligne 10)

RER : ligne B, station Luxembourg

Contacts Sénat

Organisation :

Philippe Roux-Comoli,
Conseiller économie, finance, social
01 42 34 25 20

Virginie Le Dantec,
Chargée de mission entreprise
01 42 34 25 20

Presse :

Laure Frugier,
Conseiller Communication
01 42 34 36 61

Contacts APCM

Programme :

Jean-Patrick Farrugia,
Directeur de la formation et de l'apprentissage
01 44 43 10 50

Presse :

Elisabeth de Dieuleveult,
Chargée des relations avec la presse
01 44 43 10 96